



Cautions de prêts aux Particuliers : Le nouveau process de télétransmission

Caisse d'Epargne

Juin 2020 - Direction du Développement



Préambule

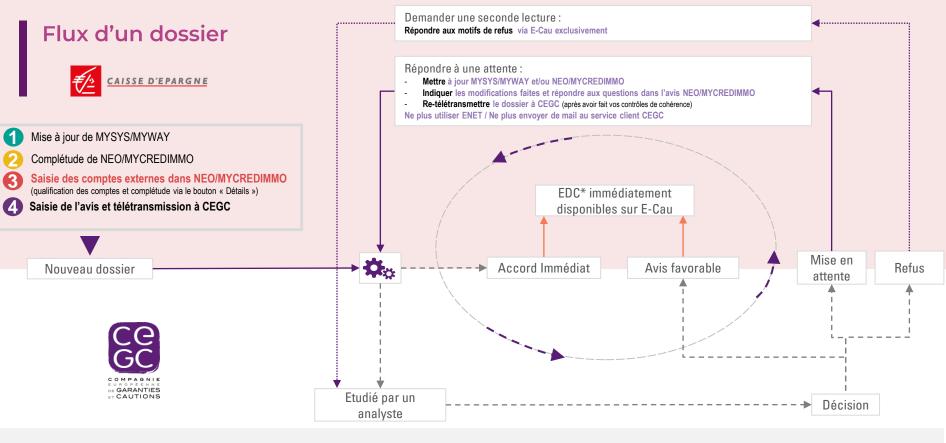


Les analystes CEGC n'ont pas accès :

- à vos outils (MYSYS/MYWAY et NEO/MYCREDIMMO)
- à vos documents numérisés

Ce nouveau process de télétransmission ne concerne pas les dossiers de caution de prêts :

- de Sociétés Civiles Immobilières (SCI)
- de Syndicats De Copropriété (SDC)
- dits « manuels » (ne pouvant pas faire l'objet d'un envoi à partir de l'outil d'instruction)





Depuis INOVA, nous sommes en échange de flux permanents sur les dossiers de prêts immobiliers tant que le dossier n'est pas réglé ou refusé. Toute modification sur votre outil d'instruction, après un avis favorable CEGC, peut remettre en cause l'EDC si ladite modification a un impact sur l'appréciation du risque par CEGC. Dans ce cas, cette modification donnera lieu à une nouvelle analyse du dossier. Toute modification sur votre outil d'instruction doit faire l'objet de l'envoi d'un nouveau flux à CEGC qui générera un nouvel EDC « annule et remplace » en cas de décision favorable.

ENET / E-Cau : dans quels cas les utiliser pour les dossiers télétransmis ?

AVANT INOVA

ENET PERMETTAIT DE

- Consulter l'avancement d'un dossier
- Répondre à une attente dans la partie commentaire de la fiche Relevé De Compte
- Saisir des comptes externes
- Editer les engagements de caution (EDC) à J+1
- Télécharger les formulaires CEGC (désolidarisation, transfert de prêt,...)

APRÈS INOVA

E-CAU PERMET DE

- Consulter l'avancement d'un dossier
- Répondre à une attente de document(s) demandé(s) par l'analyste CEGC (ex : état patrimonial)
- Demander une révision de refus
- Editer les engagements de caution (EDC) à J
- Télécharger les formulaires CEGC (désolidarisation, transfert de prêt,...)

ENET PERMET DE

 Gérer les dossiers télétransmis <u>avant</u> le déploiement INOVA





Compagnie Européenne de Garanties et Cautions